

MOTION

du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires concernant "frein à la bureaucratie" - mieux vaut prévenir que guérir (11.11.2009) 6.005

La demande de diminuer la bureaucratie se fait entendre tous partis confondus, en particulier avant les élections. Pour pouvoir produire des résultats concrets en réponse à cette demande, il faut une vigilance constante, de la suite dans les idées et une certaine obstination.

La suppression de la bureaucratie menace toujours, surtout lorsque de nouveaux arrêtés légaux sont en suspens. C'est donc justement le moment de réfléchir en détail et pour l'avenir au sujet des conséquences bureaucratiques. Pour ce faire et afin que le Parlement ait conscience des conséquences bureaucratiques d'un décret suite à son activité législative, le Conseil d'Etat est prié de compléter les bases légales (article 100 de la loi sur l'organisation des conseils et les rapports entre les pouvoirs) de sorte que ses messages donnent des renseignements sur les conséquences bureaucratiques de ses projets (tant sur le plan interne que par rapport aux citoyens et à l'économie) ou sur leur compatibilité avec les exigences de l'efficacité de la gestion administrative, dans la mesure où cela est possible.

En présence de ces informations, le Parlement (ou même le Conseil d'Etat) peut mettre à temps un "frein à la bureaucratie" et faire en sorte que les règlements en suspens ne conduisent pas à alourdir administrativement nos entreprises et nos citoyens de manière inutile. Les informations contenues jusqu'à présent dans les messages sur les conséquences financières et leur influence sur les effectifs sont importantes mais ne concernent que l'administration et ne comprennent de loin pas tous les aspects de la bureaucratie ambiante.

Sion, le 11 novembre 2009
(09h55)

Aron Pfammatter, député (suppl.) CVPO
et cosignataires